

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION  
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG  
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION  
NOTA D'INFORMAZIONE  
TER DOCUMENTIE**

Brussels, June 1978

THE TEACHING OF FOREIGN LANGUAGES IN THE COMMUNITY (1)

The Commission today approved a plan proposed by Mr. Guido Brunner to improve the teaching of foreign languages within the Community and to promote greater educational mobility for pupils up to 18 years of age. This plan is now to be presented to the Council with a view to consideration by Education Ministers in November this year.

If the programme is approved, 1979 will be spent in preparing for the implementation. The cost to the Community of the various actions proposed is estimated by the Commission at 6 500 000 EUA in 1980, rising to 8 275 000 EUA by 1982.

The proposals build on the existing commitment of the Council and Ministers of Education (Resolution of 9 February 1976) to promote the offer to all pupils of at least one other Community language. The Commission considers the time is ripe for a major Community effort in this field, extending the existing framework of educational cooperation between the Nine.

The nine-point plan just agreed is designed to strengthen and extend the existing provisions for foreign language teaching within Member States. The plan is summarised below:

(1) Initial training of foreign language teachers

All future foreign language teachers should be required to spend a period of study and preparation in the country the language of which they intend to teach. To contribute to this development, the Commission proposes the establishment of a Community-wide scheme for the exchange of foreign language teaching assistants, to work in schools and other education establishments abroad.

(2) Continuing training of foreign language teachers

Practising foreign language teachers should be able to spend regular and officially recognized periods of retraining in the country the language of which they teach. To provide an impetus to these nationally-based arrangements, the Commission proposes the creation of a Community scheme for exchange of foreign language advisers and inspectors and for one term or one year periods of service abroad for practising teachers.

(3) Mobility and exchange of pupils

Direct personal experience of studying and living in another country is a key to improved motivation of pupils to learn a foreign language. The Commission is proposing a three-part scheme of Community support to the existing provision of individual pupil and group exchanges:

- (i) to enable Member States to overcome the two chief difficulties - the inability of poorer families to make a financial contribution and the geographical disadvantage suffered by peripheral regions;
- (ii) to organize vacation activities (either conferences or field studies) in which senior secondary pupils from all or several Member States could participate using one vehicular language;
- (iii) the launching of pilot-projects to explore the exchange needs of handicapped children, the possibilities for the exchange of pupils in technical and vocational education, and the problems of associating all countries, particularly those whose language is not in wide use.

(4) Early foreign language teaching

Joint action is proposed to examine the varying experience of Member States in introducing the teaching of a second language during primary education.

(5) Teaching foreign languages to less able pupils

Common concern is shared about the many young people who end school with virtually no capacity in a second language. A number of pilot projects are therefore proposed to explore the problems and approaches to the teaching of languages to children of modest ability or those with little interest in languages.

(6) Teaching of modern languages for the 16-25 age group in full-time education

Arrangements should be made to place greater emphasis on the provision of language learning opportunities combined with other disciplines for students entering vocational and higher education.

(7) Teaching of languages to adults for vocational purposes

As a first step in the field of adult education, a special study is proposed of the language needs for certain professional groups, such as doctors, nurses and architects.

(8) Encouragement of schools teaching through the medium of more than one language

The Commission proposes the establishment of a European Community Schools Scheme to encourage the adaption of existing schools under public administration to develop a specific European identity. This would parallel the efforts of the European Schools set up primarily for the children of Community officials. In this way it is intended to establish a European network of experimental schools which could multiply good practice in the learning of foreign languages, the promotion of bilingualism and the creation of greater European consciousness in the school systems.

(9) Information and documentation services on language teaching

The flow of information and documentation concerned with language learning must be streamlined for the benefit of policy makers and practitioners in the field. This is to be achieved by the inclusion of information on language teaching as a priority theme in the Community's Information Network on Education to be set up from January 1979.

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION  
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG  
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION  
NOTA D'INFORMAZIONE  
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, juin 1978

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ETRANGERES DANS LA COMMUNAUTE (1)

La Commission a approuvé aujourd'hui un plan présenté par M. Guido Brunner en vue d'améliorer l'enseignement des langues étrangères dans la Communauté et d'encourager une plus grande mobilité, en matière d'enseignement, des élèves jusqu'à 18 ans. Ce plan doit être maintenant soumis au Conseil en vue de son examen par les ministres de l'éducation, en novembre de cette année.

Si le programme est approuvé, 1979 sera consacré à la **préparation** de sa mise en oeuvre. La Commission estime à 6.500.000 UCE en 1980 chiffre qui sera porté à 8.275.000 UCE en 1982 - le coût, pour la Communauté, des diverses actions proposées.

Les propositions se fondent sur l'actuel engagement pris par le Conseil et les ministres de l'éducation (Résolution du 9 février 1976) de promouvoir l'offre, à tous les élèves, d'au moins une autre langue communautaire. La Commission estime que le moment est venu pour la Communauté de consentir un effort important dans ce domaine et d'élargir le cadre actuel de la coopération entre les 9 en matière d'enseignement.

Le plan en neuf points, sur lequel un accord vient d'intervenir, vise à renforcer et à étendre les dispositions existantes en matière d'enseignement des langues étrangères dans les Etats membres. Il peut se résumer comme suit :

1. Formation de base des professeurs de langues vivantes

Tous les futurs professeurs de langues étrangères devraient être tenus de consacrer une période d'étude et de préparation dans le pays dont ils ont l'intention d'enseigner la langue. Afin de contribuer à cette évolution, la Commission suggère l'institution d'un programme d'échanges d'assistants en langues étrangères, qui travailleraient dans les écoles et les autres établissements d'enseignement à l'étranger.

2. Formation permanente des professeurs de langues étrangères

Les professeurs qui enseignent les langues étrangères devraient pouvoir bénéficier de périodes régulières et officiellement reconnues de recyclage dans le pays dont ils enseignent la langue. Afin de donner l'impulsion nécessaire à ces initiatives, qui se situent au plan national, la Commission propose la création d'un programme communautaire d'échange, de conseillers et d'inspecteurs de l'enseignement des langues étrangères et de séjours d'un trimestre ou d'un an à l'étranger pour les professeurs en activité.

L'expérience personnelle directe consistant à étudier et à vivre dans un autre pays est un facteur-clé susceptible de favoriser la motivation des élèves en matière d'apprentissage d'une langue étrangère. La Commission propose un programme en trois parties d'aide de la Communauté aux mesures existant en matière d'échanges individuels et de groupes :

- (i) afin de permettre aux Etats membres de surmonter les deux difficultés principales - impossibilité pour les familles pauvres de participer financièrement et le handicap géographique dont souffrent les régions périphériques;
- (ii) afin d'organiser des activités pendant les vacances (sessions d'études ou études sur le terrain, auxquelles les élèves du cycle secondaire supérieur de tous les Etats membres ou de plusieurs d'entre-eux pourraient participer en utilisant une seule langue véhiculaire;
- (iii) afin de lancer des projets pilotes en vue d'étudier les besoins d'enfants handicapés en matière d'échanges, les possibilités d'échanges d'élèves fréquentant l'enseignement technique ou professionnel, ainsi que les problèmes que pose l'association de tous les pays, notamment ceux dont la langue ne jouit pas d'une large diffusion.

#### 4. Enseignement précoce des langues étrangères

On suggère une action commune portant sur l'examen des diverses expériences faites par les Etats membres en ce qui concerne l'introduction dans l'enseignement d'une seconde langue au niveau primaire.

#### 5. Enseignement des langues étrangères aux élèves moins doués

Une préoccupation commune se manifeste en ce qui concerne les nombreux jeunes qui quittent l'école sans pratiquement aucune connaissance d'une seconde langue. Aussi suggère-t-on de prévoir un certain nombre de projets pilotes permettant d'examiner les problèmes et approches de l'enseignement des langues à des enfants modestement doués ou ne portant guère d'intérêt aux langues.

#### 6. L'enseignement des langues vivantes pour le groupe des 16-25 ans dans l'enseignement à plein temps

Il conviendrait de mettre davantage l'accent sur l'ouverture de possibilités d'apprentissage des langues, conjointement à d'autres disciplines, pour les étudiants qui accèdent à l'enseignement professionnel ou supérieur.

#### 7. L'enseignement des langues aux adultes à des fins professionnelles

Comme première mesure dans le domaine de l'enseignement pour adultes, on suggère d'effectuer une étude spécifique sur les besoins linguistiques de certains groupes professionnels, tels que les médecins, infirmiers et architectes.

#### 8. La promotion des écoles où l'enseignement est dispensé en plusieurs langues

La Commission suggère la mise au point d'un programme d'écoles communautaires européennes en vue d'encourager l'adaptation des écoles existantes contrôlées par les pouvoirs publics et de développer une identité européenne spécifique. Ceci serait le pendant des efforts faits dans ce domaine par les écoles européennes, créées à l'origine pour les enfants des fonctionnaires des Communautés. On se propose ainsi de créer un réseau européen d'écoles expérimentales, susceptibles de multiplier les initiatives valables en matière d'apprentissage des langues étrangères et d'encourager la promotion du bilinguisme et la création d'une conscience européenne plus aigüe dans les systèmes scolaires.

#### 9. Services d'information et de documentation sur l'enseignement des langues

Le flux d'information et de documentation concernant l'apprentissage des langues doit être harmonisé en faveur des responsables de la politique dans le domaine et des spécialistes concernés. Pour atteindre cet objectif, on fera de l'information sur l'enseignement des langues un thème prioritaire du réseau des services d'information sur l'enseignement dans la Communauté qui sera constitué à partir du mois de janvier 1979.